

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



JUILLET  
2017  
NUMÉRO  
1015

## 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015

Premiers résultats de l'enquête EHPA 2015

**En France, fin 2015, 728 000 personnes fréquentent un établissement d'hébergement pour personnes âgées ou y vivent, soit 10 % des personnes âgées de 75 ans ou plus et un tiers de celles âgées de 90 ans ou plus. Huit sur dix sont accueillies en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). L'hébergement temporaire ou l'accueil de jour concernent 4 % des personnes âgées accompagnées.**

**Les résidents sont de plus en plus âgés : la moitié a plus de 87 ans et 5 mois, contre 86 ans et 5 mois fin 2011. Les femmes sont majoritaires et plus souvent seules que les hommes ; 91 % d'entre elles n'ont pas de conjoint.**

**Les personnes accueillies en 2015 sont plus dépendantes qu'en 2011 : plus de huit sur dix sont classées en GIR 1 à 4 et 93 % des résidents n'étant pas hébergés en logement-foyer ont besoin d'une aide à la toilette. Enfin, parmi les résidents, près de 260 000 souffrent d'une maladie neurodégénérative.**

**La population des établissements d'hébergement pour personnes âgées est en renouvellement permanent. Ainsi, un quart des personnes accueillies au 31 décembre 2015 sont arrivées dans l'établissement au cours de l'année ; 55 % viennent de leur domicile ou de celui d'un proche. Un tiers des personnes ayant rejoint un établissement en 2015 l'ont quitté la même année.**

Marianne Muller (DREES)

**F**in 2015, d'après l'enquête EHPA de la DREES, 728 000 résidents vivent en établissement d'hébergement pour personnes âgées, soit 35 000 de plus qu'en 2011 (tableau 1, encadré 1). Plus de 80 % d'entre eux résident en EHPAD. L'accueil dans ce type d'établissement est plus fréquent qu'en 2011. En quatre ans, le nombre de places en EHPAD, tout comme celui des structures, s'est accru. Cette augmentation progressive découle de la réforme de la tarification, menée à la fin des années 1990, mais aussi des plans successifs de santé publique tels que le plan Vieillesse et Solidarités (2003), le plan Solidarité Grand Âge (2007-2012)<sup>1</sup> et le plan Alzheimer (2008-2012). Il en résulte une création de nouvelles structures, et surtout une transformation en EHPAD de maisons de retraite ou de logements-foyers<sup>2</sup> déjà existants. Toutefois, le nombre de personnes accueillies a augmenté plus rapidement que le nombre de places installées. Fin 2015, sur 100 places installées en EHPAD, on compte ainsi 98 résidents présents, contre 97 en 2011. Les taux d'occupation sont légèrement plus élevés dans le public – où 98 % des places sont occupées – que dans le privé lucratif – où le taux d'occupation s'élève à 95 %. Les autres établissements d'hébergement hors EHPAD (dénommés ci-après EHPA) et les logements-foyers accueillent globalement moins de résidents en 2015 qu'ils

...

**1.** Ces plans soutiennent notamment la création de places en établissement et prévoient des solutions de répit aux aidants en favorisant le développement de l'offre en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), et des places en accueil de jour et en hébergement temporaire.

**2.** Les logements-foyers sont dénommés « résidences autonomie » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Dans cette étude, on utilisera toutefois systématiquement la dénomination « logements-foyers », encore en vigueur à la date de référence de l'enquête, fin 2015.

•••

3. Tous les tableaux appelés par une lettre dans le texte sont disponibles sur le site internet de la DREES dans la rubrique « données complémentaires » liée à la publication de ce numéro d'Études et Résultats.

4. Centres d'accueil de jour compris.

5. Les effectifs donnés pour l'accueil de jour et de nuit correspondent à un nombre de personnes différentes prises en charge au cours de la semaine du 14 au 20 décembre 2015. Pour l'hébergement temporaire et permanent, il s'agit du nombre de personnes présentes au 31 décembre 2015.

n'en accueillait en 2011. Fin 2015, 14 % des résidents sont hébergés en logement-foyer, majoritairement dans des structures publiques. Si le nombre de résidents accueillis en logement-foyer diminue légèrement entre 2011 et 2015, l'accueil en logement privé lucratif, qui reste rare, tend à se développer (13 % de personnes supplémentaires accueillies en 2015 par rapport à 2011). Les taux d'occupation des logements-foyers sont également plus bas en 2015 que quatre ans plus tôt. En 2011, sur 100 places installées, 95 étaient occupées, contre 93 fin 2015 (tableau A)<sup>3</sup>.

#### 4 % des résidents accueillis en hébergement temporaire ou en accueil de jour

Bien qu'ils soient minoritaires, les séjours en accueil de jour<sup>4</sup> ou en hébergement temporaire deviennent plus fréquents (tableau B). Fin 2015, 8 400 résidents sont accueillis en hébergement temporaire contre 7 700 personnes quatre ans plus tôt. De manière analogue, fin 2015<sup>5</sup>,

près de 8 700 personnes sont accueillies en centre d'accueil de jour, soit 1 380 de plus qu'en 2011. Plusieurs établissements disposent aussi en leur sein de places réservées à l'accueil de jour. Ainsi, plus de 13 100 résidents accueillis en établissement d'hébergement (autres que les centres d'accueil de jour) le sont uniquement en journée.

Ce type de séjour permet à la fois d'accompagner la personne une ou plusieurs journées par semaine tout en lui donnant la possibilité de continuer à vivre à domicile. Il est, avec l'hébergement temporaire, un mode d'accueil transitoire pour des personnes âgées en perte d'autonomie. Hébergement temporaire et accueil de jour sont tous deux également conçus comme des solutions de répit pour les proches aidants, leur permettant de s'absenter ou de se reposer.

#### Des résidents de plus en plus âgés

Entre 2011 et 2015, la population en institution a vieilli. Fin 2015, la moitié des per-

sonnes âgées vivant en établissement ont plus de 87 ans et 5 mois, soit un an de plus qu'en 2011 (encadré 2) [tableau C]. L'âge moyen est de 85 ans et 9 mois, contre 85 ans en 2011. Les hommes vivant en institution sont plus jeunes que les femmes. En moyenne, ils ont 82 ans et 3 mois tandis que les femmes ont 87 ans, ce qui correspond à la différence d'espérance de vie entre les femmes et les hommes. En effet, en 2015, à 60 ans, l'espérance de vie d'un homme est de 22,9 ans, celle d'une femme est de 27,3 ans.

En quatre ans, la proportion de personnes âgées de 90 ans ou plus parmi les résidents en institution passe de 29 à 35 % (graphique 1). Cette augmentation du nombre de résidents très âgés, en grande partie due à l'allongement de l'espérance de vie, est également le reflet de l'avancée en âge des générations nées dans l'entre-deux-guerres. Ces dernières sont en effet un peu plus nombreuses que celles nées pendant la Première Guerre mondiale, au cours de laquelle la natalité

### TABLEAU 1

#### Nombre de résidents présents au 31 décembre 2015 selon la catégorie d'établissement, et évolution depuis 2011

Catégorie d'établissement et statut juridique	Nombre de résidents au 31 décembre 2015	Nombre de résidents au 31 décembre 2011	Évolution du nombre de personnes accueillies entre 2011 et 2015	Évolution du nombre de places entre 2011 et 2015
<b>Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)</b>	<b>585 560</b>	<b>547 020</b>	<b>7,0%</b>	<b>6,2%</b>
EHPAD privés à but lucratif	125 640	110 180	14,0%	12,4%
EHPAD privés à but non lucratif	169 030	155 570	8,7%	7,6%
EHPAD publics	290 890	281 270	3,4%	2,8%
EHPAD publics hospitaliers	127 070	125 320	1,4%	0,8%
EHPAD publics non hospitaliers	163 820	155 950	5,0%	4,4%
<b>Logements-foyers<sup>1</sup></b>	<b>101 880</b>	<b>102 770</b>	<b>-0,9%</b>	<b>0,5%</b>
Logements-foyers privés à but lucratif	3 790	3 350	13,1%	11,6%
Logements-foyers privés à but non lucratif	27 390	28 060	-2,4%	-0,7%
Logements-foyers publics	70 700	71 360	-0,9%	0,5%
<b>EHPA (non EHPAD)</b>	<b>7 700</b>	<b>8 630</b>	<b>-10,8%</b>	<b>-11,2%</b>
Maisons de retraite privées à but lucratif	1 120	2 370	-52,7%	-38,0%
Maisons de retraite privées à but non lucratif	4 790	4 660	2,8%	-3,5%
Maisons de retraite publiques	1 790	1 600	11,9%	8,4%
<b>Unités de soins de longue durée<sup>2</sup></b>	<b>32 790</b>	<b>33 490</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-2,5%</b>
<b>Autres types d'établissement<sup>3</sup></b>	<b>-</b>	<b>1 070</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ensemble<sup>4</sup></b>	<b>727 930</b>	<b>692 980</b>	<b>5,0%</b>	<b>4,5%</b>

1. Les logements-foyers sont devenus, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, des résidences autonomes.

2. Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

3. Résidences d'hébergement temporaire (catégorie inexistante en 2015) et établissements expérimentaux (classés dans les EHPA non EHPAD en 2015).

4. Les sous-totaux ont été arrondis. De ce fait, la correspondance avec le total n'équivaut pas à la somme des sous-totaux.

**Lecture** • Au 31 décembre 2015, 585 560 personnes âgées sont hébergées en EHPAD.

**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

**Source** • DREES, enquête EHPA 2015.

## ENCADRÉ 1

### L'enquête EHPA de la DREES

L'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) a été lancée pour la première fois en 1985. Auparavant menée une année sur deux, elle est devenue quadriennale à partir de 1996.

L'enquête EHPA recueille des informations sur les caractéristiques et l'activité des établissements médico-sociaux de France métropolitaine et des départements et régions d'outre-mer (DROM) qui accueillent les personnes âgées, ainsi que sur le personnel qui y travaille et les résidents qui y sont hébergés. Les unités de soins de longue durée (en 2003) puis les centres d'accueils de jour (en 2007) ont été intégrés au champ de l'enquête. Le questionnaire complet de l'enquête peut être consulté sur la page de présentation de l'enquête du site internet de la DREES.

Pour la vague relative à la situation de 2015, le taux de réponse à l'enquête est de 73 %. La non-réponse a fait l'objet de redressements statistiques, afin d'assurer la représentativité des résultats au niveau national.

#### Spécificités de la vague 2015 de l'enquête EHPA

Pour la première fois, les données de l'enquête EHPA ont été collectées uniquement *via* internet.

L'enquête 2015 a également bénéficié des évolutions du fichier national des établissements sanitaires et sociaux<sup>1</sup> (FINESS), induites par la refonte de l'enregistrement des établissements hébergeant des personnes âgées (instruction de 2014). Cette refonte a permis de recenser les EHPAD qui ne relevaient pas jusque-là de catégories d'établissement spécifiques et de clarifier l'offre d'hébergement pour personnes âgées dans sa globalité. Depuis, quatre catégories d'établissement composent l'offre médico-sociale d'hébergement à destination des personnes âgées : les EHPAD, les EHPA médicalisés, les EHPA non médicalisés et les logements-foyers. Y sont ajoutées les unités de soins de longue durée des hôpitaux.

Les catégories 200 (maisons de retraite) et 394 (établissements d'accueil temporaire) du répertoire FINESS ont été supprimées au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et ont été intégrées dans les autres catégories existantes.

Ces évolutions ont amené à redéfinir les catégories d'établissement établies dans les précédentes éditions pour les faire correspondre à celles de 2015.

1. Le répertoire FINESS est consultable à l'adresse [finess.sante.gouv.fr](http://finess.sante.gouv.fr).

## ENCADRÉ 2

### Les « jeunes » résidents en institution pour personnes âgées

Les établissements pour personnes âgées sont réservés à l'accueil de personnes de 60 ans ou plus. Toutefois, dans certains cas et sous dérogation, ces mêmes établissements peuvent accueillir des résidents plus jeunes. Ces dérogations peuvent notamment être accordées aux personnes en situation de handicap par le Conseil départemental et avec l'accord de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Ainsi, fin 2015, 2 340 femmes et 3 130 hommes ayant entre 50 et 59 ans sont accueillis dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les personnes âgées de moins de 50 ans n'ont pas été prises en compte pour analyser l'âge des personnes en établissement.

avait baissé. En parallèle, entre 2011 et 2015, la part de la population totale résidant en établissement diminue au sein de chaque classe d'âge (hormis aux âges les plus élevés), signe que l'accroissement du nombre de personnes âgées en institution est moins important que celui observé dans la population générale (tableau D).

Les caractéristiques par âge varient d'une institution à l'autre. Les EHPAD accueillent les résidents les plus âgés. La moitié des personnes accueillies dans ces établissements ont 88 ans ou plus et seuls 18 % ont moins de 80 ans, alors que les moins de 80 ans représentent un tiers des rési-

dents accueillis en logement-foyer et 30 % de ceux hébergés en unité de soins de longue durée (USLD) [(graphique 2)].

#### Les femmes en établissement plus souvent seules que les hommes

Fin 2015, la majorité des personnes accueillies en établissement d'hébergement n'ont pas de conjoint. À titre de comparaison, parmi l'ensemble des personnes de 65 ans ou plus, c'est le cas de seulement 43 % de personnes ; parmi celles de 80 ans ou plus, elles sont 62 % dans ce cas (INSEE, 2013). Par ailleurs, 87 % des résidents accueillis au 31 décembre 2015

n'ont pas de conjoint dans l'établissement (tableau E). Vivre dans le même établissement que son conjoint reste plutôt rare et ne concerne que 36 % des personnes accueillies et en couple en 2015. Pour les autres, le conjoint réside à domicile ou dans un autre établissement, sans qu'il soit possible de le déterminer dans l'enquête.

Les femmes sont plus souvent sans conjoint que les hommes : 91 % sont seules dans l'établissement contre 75 % d'entre eux. Les femmes sont en effet plus nombreuses à connaître le veuvage en raison de leur plus grande longévité. Par ailleurs, à domicile, les épouses sont davantage confrontées à la perte d'autonomie de leur conjoint que l'inverse. Par conséquent, elles se trouvent plus fréquemment aidantes que les hommes. Le décès du conjoint peut constituer l'élément déclencheur d'une entrée en établissement.

La surreprésentation des femmes s'accroît au fur et à mesure de l'avancée en âge des résidents. À partir de 68 ans, elles deviennent majoritaires chez les résidents de leur âge. Parmi les personnes âgées de 80 ans ou plus, elles représentent 78 % des résidents.

#### Des résidents plus dépendants qu'en 2011

Le niveau moyen de dépendance des résidents continue de s'accroître entre 2011 et 2015. En 2011, toutes catégories d'établissement confondues, 81 % des résidents étaient en perte d'autonomie au sens de la grille AGGIR (c'est-à-dire classés en catégorie de GIR 1 à 4) [encadré 3] ; en 2015, ils sont 83 % (tableau F). Le niveau de dépendance des résidents augmente dans tous les types d'hébergement – ce qui peut aussi s'interpréter, à rebours, comme l'effet de la baisse du nombre de personnes âgées peu ou pas dépendantes résidant en institution –, mais à des rythmes variables. Les EHPAD sont plus touchés par cette hausse : leur GMP<sup>6</sup> (GIR moyen pondéré) passe ainsi de 689 en 2011 à 710 en 2015. Plus de la moitié des résidents (54 %) y sont très dépendants (en GIR 1 ou 2). Dans les USLD, la quasi-totalité des personnes accueillies sont dépendantes (GIR 1 à 4) et 40 % d'entre elles sont confinées au lit et souffrent d'une grave altération de leurs fonctions mentales (GIR 1).

• • •  
6. Le GMP synthétise le niveau moyen de perte d'autonomie des résidents d'un établissement. Il est calculé comme la moyenne d'un score individuel caractérisant, pour chaque résident, son degré de dépendance. Le GMP se mesure sur une échelle allant jusqu'à 1 000 (un GMP égal à 1 000 correspondant à un établissement où la totalité des résidents seraient classés en GIR 1).

...

### L'aide à la toilette, dénominateur commun des résidents dépendants

7. La cohérence est évaluée en fonction de la capacité de la personne âgée à converser et à se comporter de manière logique et sensée. L'orientation correspond à la capacité de la personne âgée à se repérer spatialement mais aussi temporellement.

Pour tous les actes essentiels de la vie quotidienne, les résidents accueillis, fin 2015, en établissement d'hébergement pour personnes âgées présentent davantage d'incapacités que ceux accueillis quatre ans plus tôt. Hors logement-foyer, 93 % des résidents ont besoin d'aide pour réaliser leur toilette, 86 % en ont besoin pour s'habiller et 70 % pour s'alimenter (graphique 3). Trois résidents sur quatre ne peuvent pas se déplacer entièrement seuls à l'intérieur de leur lieu de vie. Les problèmes de cohérence et d'orientation<sup>7</sup> sont relevés chez respectivement 77 % et 83 % des résidents accueillis.

Tandis que trois résidents très dépendants (en GIR 1 et 2) sur quatre ne sont plus autonomes pour l'ensemble des activités citées, près de la moitié des résidents en GIR 3 et 4 peuvent s'alimenter seuls, 55 % peuvent s'asseoir et se lever seuls et 40 % se déplacent de manière autonome à l'intérieur de l'établissement (graphique 3a). En revanche, 96 % d'entre eux ont besoin d'aide pour faire leur toilette, et 85 % ne peuvent plus s'habiller entièrement ou correctement seuls.

Chez les personnes les plus autonomes (GIR 5 et 6), les problèmes de cohérence sont les plus fréquents : 43 % des résidents en GIR 5 et 6 présentent des problèmes de ce type. Un quart des résidents faiblement ou non dépendants souffrent également de troubles d'orientation. Si 38 % d'entre eux ont besoin d'aide pour réaliser leur toilette, la grande majorité sont autonomes pour se déplacer, s'alimenter, s'habiller, etc.

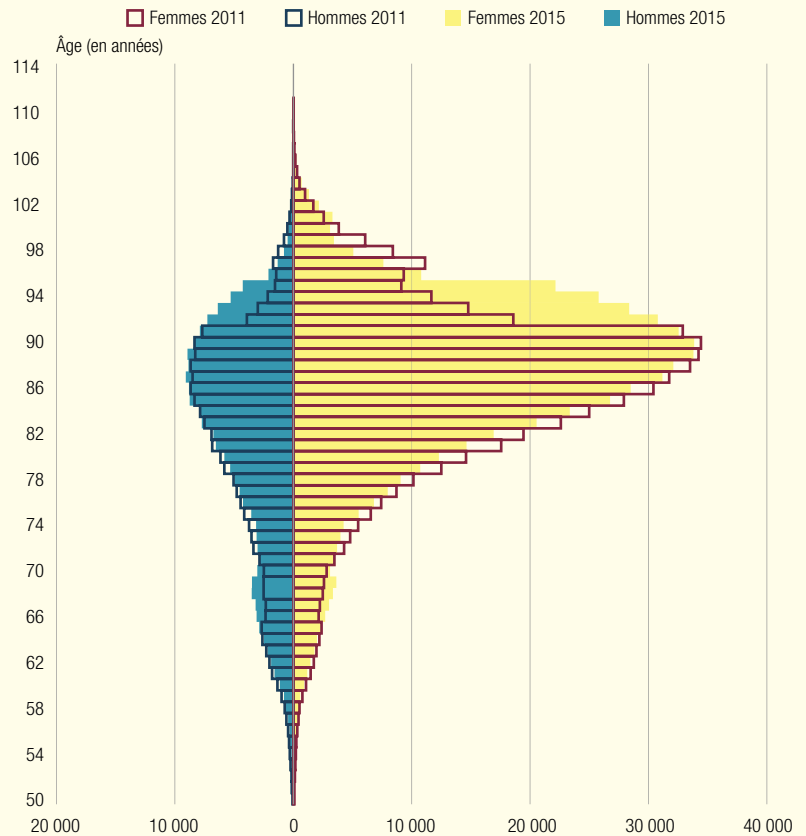
### Neuf résidents sur dix âgés de moins de 70 ans souffrent de troubles de cohérence

Fin 2015, 42 % des personnes âgées de moins de 70 ans vivant en EHPAD sont très dépendantes (GIR 1 et 2). C'est le cas de 57 % des personnes âgées de 90 ans ou plus (tableau Fbis). La progression de la dépendance concerne tous les âges : en moyenne, quelle que soit la catégorie d'âge, la part des personnes dépendantes (GIR 1 à 4) parmi les résidents en EHPAD progresse de 2 à 3 points depuis 2011, passant de 88 à 91 %.



### GRAPHIQUE 1

#### Structure par âge et par sexe des résidents accueillis en 2011 et en 2015



**Lecture** • Les établissements d'hébergement pour personnes âgées accueillent, au 31 décembre 2015, 727 930 personnes, soit 35 000 de plus qu'en 2011. Les résidents sont majoritairement des femmes (73,6 %), âgées de 75 ans ou plus. L'avancée en âge de la population entre 2011 et 2015 est notable : en quatre ans, la proportion de personnes âgées de 90 ans ou plus parmi les résidents en institution est ainsi passée de 29 à 35 %.

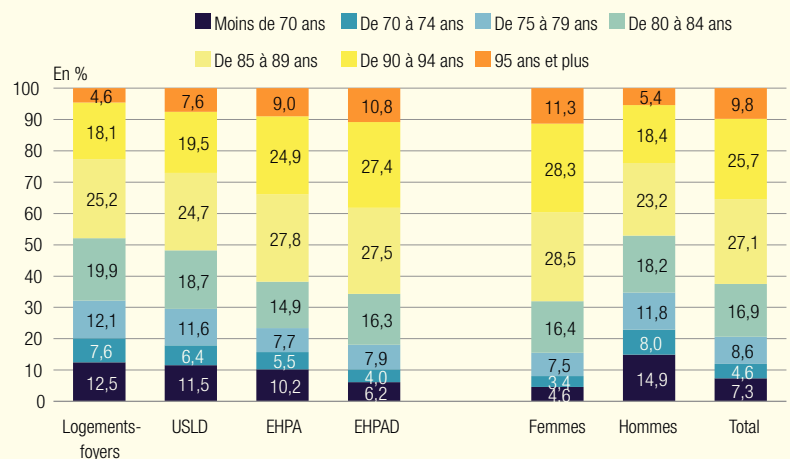
**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

**Source** • DREES, enquêtes EHPA 2015 et EHPA 2011.



### GRAPHIQUE 2

#### Répartition des résidents selon leur tranche d'âge par catégorie d'établissement et par sexe



**Lecture** • Au 31 décembre 2015, 10,2 % des résidents accueillis en EHPA avaient moins de 70 ans.

**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

**Source** • DREES, enquête EHPA 2015.



### ENCADRÉ 3

#### La grille AGGIR et la mesure de la dépendance

La grille AGGIR (autonomie gérontologique, groupes iso-ressources) permet de mesurer la perte d'autonomie d'une personne âgée. Est évaluée sa capacité à accomplir dix activités physiques et mentales, dites discriminantes (se laver, se déplacer, s'orienter, etc.) et sept activités domestiques et sociales, dites illustratives. Les variables discriminantes sont utilisées dans le calcul du GIR (groupe iso-ressources), indicateur du niveau de dépendance de la personne. Ainsi, en fonction de leur perte d'autonomie, les personnes âgées sont rattachées à un des six GIR (le GIR 1 correspondant aux situations de dépendance les plus élevées et le GIR 6 aux dépendances les plus légères). Les personnes classées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui prend en charge une partie du tarif dépendance facturé aux résidents en établissement. Les variables illustratives ne sont pas prises en compte dans le calcul du GIR mais permettent d'orienter, pour les personnes âgées résidant à domicile, le plan d'aide qui en découle.

Si les patients les plus jeunes sont nettement moins nombreux à souffrir de troubles moteurs (52 % peuvent s'asseoir et se lever seuls et 44 % peuvent se déplacer seuls à l'intérieur de l'établissement alors que ce n'est le cas, pour chacune de ces activités, que de 34 % et 25 % de l'ensemble des résidents), ils sont plus souvent touchés par des problèmes de cohérence que les autres (graphique 3b). Fin 2015, 89 % des moins de 70 ans ont des troubles de cohérence. La part des résidents de 80 ans ou plus confrontés

à des troubles de cohérence s'élève, elle, à 82 %.

#### Près de 260 000 résidents atteints d'une maladie neurodégénérative

En 2015, environ 260 000 résidents souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, soit au moins un tiers des personnes accueillies<sup>8</sup>. Pour autant, en EHPAD, seuls 11 % des résidents sont accueillis dans une unité spécifique pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies

apparentées, et près de 5 % des résidents sont accueillis en pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) ou en unité d'hébergement renforcé (UHR) (tableau G), deux services dédiés aux personnes souffrant de troubles du comportement et mis en place par le plan Alzheimer 2008-2012. Au total, donc, le nombre de personnes accueillies dans ces unités représente 40 % de l'effectif des résidents souffrant de maladie Alzheimer ou de maladies apparentées.

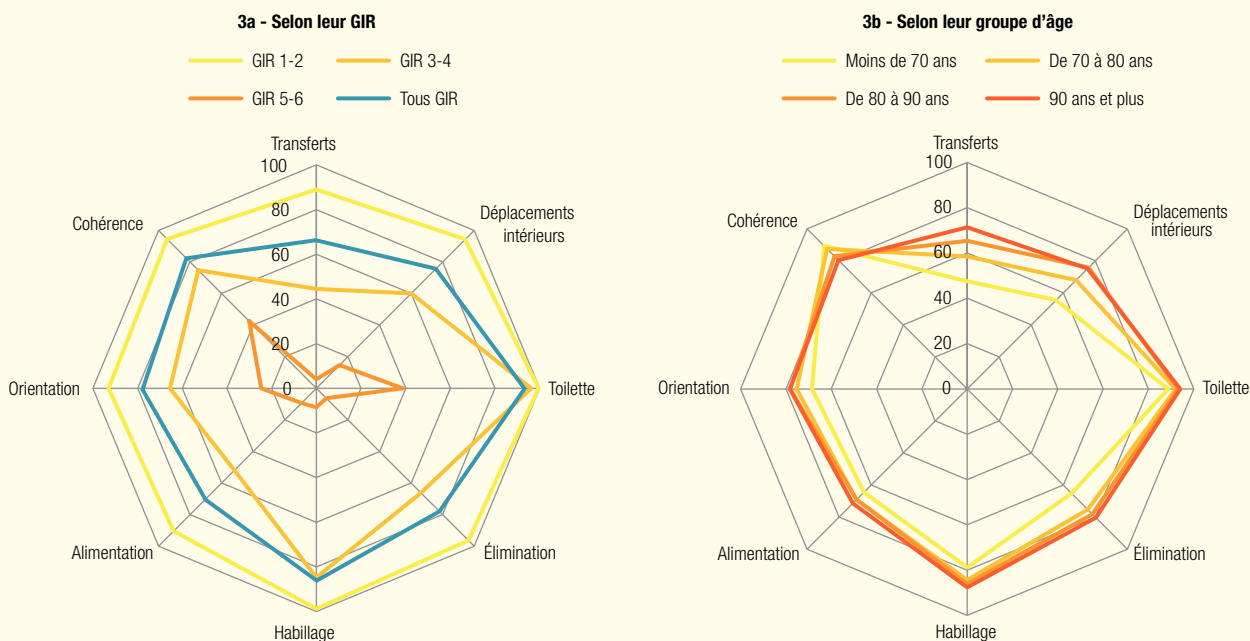
#### Plus d'un quart des résidents placés sous protection juridique des majeurs

Fin 2015, 28 % des résidents sont placés sous protection juridique des majeurs (tableau H). Cette mesure est le plus souvent assurée par une association (37 % des cas), par la famille (35 %) ou par un tuteur privé (19 %). Dans 5 % des cas, l'établissement assure la mesure juridique. Par ailleurs, sept personnes âgées sur dix, placées sous protection juridique, bénéficient d'une tutelle. Le tuteur veille à la fois sur les revenus et le patrimoine de la personne, et la représente également dans les actes de la vie civile. 20 % des résidents

8. Sur un champ ne prenant pas en compte les résidents accueillis en centres d'accueil de jour. L'évolution de ce nombre depuis 2011 ne peut pas être estimé de façon suffisamment robuste car, dans l'enquête EHPA de 2011, la variable sur le nombre de personnes accueillies atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée a pu être renseignée par seulement 60 % des structures répondantes (contre 96 % en 2015).

### GRAPHIQUE 3

#### Part des résidents confrontés, fin 2015, à une perte d'autonomie partielle ou totale selon le type d'activité



**Lecture** • 75,8% des résidents âgés de 90 ans ou plus ne se déplacent pas de manière autonome dans l'établissement. Leur capacité à se déplacer a été évaluée aux niveaux B (« fait partiellement, ou non habituellement ou non correctement ») ou C (« ne fait pas ») (grille AGGIR, variables évaluatives du GIR).

**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour et logements-foyers.

**Source** • DREES, enquête EHPA 2015.

•••

**9.** La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger un majeur, qui peut agir seul, mais a besoin d'être aidé ou contrôlé dans certains actes de sa vie civile.

**10.** Instaurées dès les années 1960, les politiques encourageant et facilitant le maintien à domicile des personnes âgées se sont multipliées ces dernières années : création en 2001 de l'APA ; loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui intègre dans son champ les services prestataires d'aide à domicile ; loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne ; plan Solidarité-Grand Âge, etc.

sous protection juridique bénéficient d'une curatelle<sup>9</sup>.

### L'entrée en institution est plus tardive

Plus de 291 000 personnes ont intégré un établissement pour personnes âgées au cours de l'année 2015 (tableau 2). Pour 85 % d'entre elles, il s'agit d'un EHPAD. L'augmentation de l'âge à l'entrée se poursuit. Les entrants sont, en moyenne, de neuf mois plus âgés (85 ans et 2 mois) que ceux arrivés durant l'année 2011. En 2015, les personnes entrant en logement-foyer sont moins âgées que celles intégrant un EHPAD ; elles ont en moyennes 80 ans et 9 mois, soit 10 mois de plus qu'en 2011. Le recul de l'âge à l'entrée en établissement est en partie dû aux mesures de politiques publiques encourageant le maintien des personnes âgées à domicile<sup>10</sup> ; il traduit aussi pour partie le vieillissement de la population. Les personnes âgées entrent par ailleurs en institution à des niveaux de dépendance plus élevés qu'auparavant (tableau Fter). En effet, les résidents arrivés en établissement au cours de l'année 2015 sont en moyenne moins autonomes qu'en 2011. La proportion de personnes nouvellement entrées avec une faible dépendance (GIR 5 et 6) passe de 17 % en 2011 à 15 % en

2015. Néanmoins, la part de personnes lourdement dépendantes (en GIR 1 et 2) au sein des entrants reste stable entre les deux dates.

Hors logement-foyer, les entrants sont, en moyenne, moins dépendants que les autres résidents. Au total, 11 % de personnes entrées en 2015 étaient classées en GIR 1, contre 16 % de l'ensemble des résidents accueillis au 31 décembre 2015 (tableau I). Les écarts entre niveaux de dépendance des entrants et des résidents sont plus marqués aux grands âges : parmi les entrants de 90 ans ou plus, 48 % sont très dépendants (GIR 1 et 2) tandis que c'est le cas de 57 % des résidents du même âge accueillis fin 2015. Chez les résidents les plus jeunes, âgés de moins de 70 ans, les niveaux de dépendance entre entrants et personnes accueillies sont assez proches. Les situations de grande dépendance concernent respectivement 44 % des entrants et 42 % des résidents âgés de moins de 70 ans.

### Plus de la moitié des personnes rejoignant un établissement en 2015 vivaient à leur domicile

55 % des personnes entrées en établissement en 2015 vivaient auparavant à leur domicile personnel ou dans celui d'un proche (tableau J) ; 14 % venaient d'un

autre établissement (maison de retraite EHPAD ou non-EHPAD, logement-foyer, UHR ou SLD). Les entrants les plus jeunes, c'est-à-dire âgés de moins de 70 ans, sont proportionnellement moins nombreux à venir de leur domicile (47 %). En revanche, près de 13 % d'entre eux arrivent d'établissements psychiatriques ou destinés à l'accueil d'adultes handicapés. Chez les nouveaux résidents de 70 ans ou plus, ce parcours est peu fréquent (1 %). Les parcours des résidents diffèrent également selon le type d'hébergement au sein duquel ils sont accueillis. Les personnes rejoignant un logement-foyer en 2015 viennent plus souvent de leur domicile (77 %) que les personnes intégrant un EHPAD (56 %) ou une unité de soins longue durée (15 %). À l'inverse, il est plus fréquent que les résidents en EHPAD arrivent de services de soins de suite et de réadaptation, d'unités de court-séjour ou d'autres EHPAD.

Dans près de 60 % des cas, le délai d'attente entre le moment où le dossier d'admission est reçu et celui où la personne entre dans l'établissement ne dépasse pas un mois, et dans 75 % des cas, il ne dépasse pas trois mois (graphique 4). Cependant, un peu moins d'un résident sur six entrés en 2015 a attendu plus de six mois avant

TABLEAU 2

### Âge moyen à l'entrée des résidents en 2015, selon le type d'établissement

Catégorie d'établissement et statut juridique	Nombre de personnes entrées au cours de l'année 2015	Moyenne	Dispersion		
			Premier quartile	Médiane	Troisième quartile
<b>Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)</b>	<b>246 300</b>	<b>85 ans et 8 mois</b>	<b>82 ans</b>	<b>86 ans et 11 mois</b>	<b>90 ans et 11 mois</b>
EHPAD privés à but lucratif	65 640	86 ans et 5 mois	82 ans et 11 mois	87 ans et 6 mois	91 ans et 4 mois
EHPAD privés à but non lucratif	66 730	85 ans et 7 mois	81 ans et 10 mois	86 ans et 9 mois	90 ans et 11 mois
EHPAD publics	113 940	85 ans et 3 mois	81 ans et 7 mois	86 ans et 7 mois	90 ans et 8 mois
EHPAD publics hospitaliers	52 460	84 ans et 9 mois	80 ans et 11 mois	86 ans et 3 mois	90 ans et 6 mois
EHPAD publics non hospitaliers	61 490	85 ans et 8 mois	82 ans et 2 mois	86 ans et 11 mois	90 ans et 10 mois
<b>Logements-foyers</b>	<b>18 970</b>	<b>80 ans et 9 mois</b>	<b>75 ans et 4 mois</b>	<b>83 ans et 0 mois</b>	<b>87 ans et 10 mois</b>
<b>EHPA (non EHPAD)</b>	<b>5 000</b>	<b>84 ans et 8 mois</b>	<b>80 ans et 11 mois</b>	<b>86 ans et 4 mois</b>	<b>90 ans et 7 mois</b>
<b>Unités de soins de longue durée<sup>1</sup></b>	<b>20 860</b>	<b>83 ans et 8 mois</b>	<b>79 ans et 3 mois</b>	<b>85 ans et 3 mois</b>	<b>90 ans</b>
<b>Ensemble des établissements d'hébergement pour personnes âgées</b>	<b>291 120</b>	<b>85 ans et 2 mois</b>	<b>81 ans et 5 mois</b>	<b>86 ans et 7 mois</b>	<b>90 ans et 8 mois</b>

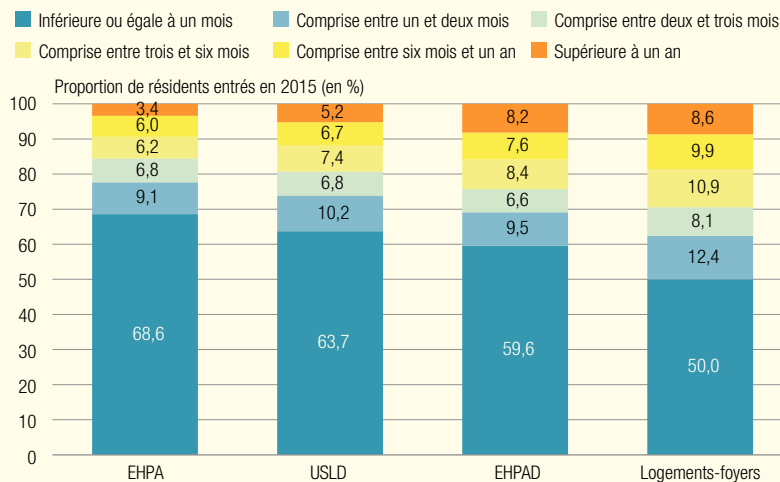
1. Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

**Lecture** • Au cours de l'année 2015, 246 300 personnes sont entrées en EHPAD, à l'âge moyen de 85 ans et 8 mois. Un quart des résidents entrés cette année avaient moins de 82 ans et un quart avait plus de 90 ans et 11 mois. La moitié des entrants avait plus de 86 ans et 11 mois.

**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour. Résidents entrés dans l'établissement en 2015.

**Source** • DREES, enquête EHPA 2015.

#### GRAPHIQUE 4 Durée d'attente des résidents avant admission selon la catégorie d'établissement



**Lecture** • Le délai d'attente entre la date de réception du dossier et l'entrée dans l'établissement était inférieur ou égal à un mois pour 50 % des résidents entrés en 2015 en logement-foyer.

**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour. Résidents entrés dans l'établissement en 2015.

**Sources** • DREES, enquête EHPA 2015.

d'être admis dans l'établissement où il vit à la date de l'enquête. L'attente est notamment plus longue pour entrer dans les EHPAD publics non hospitaliers et privés non lucratifs ou dans les logements-foyers publics.

#### L'âge à la sortie d'établissement progresse entre 2011 et 2015

Durant l'année 2015, 265 000 personnes sont sorties d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées : parmi elles, 36 % y étaient entrées la même année. À leur sortie, les résidents ont en moyenne 87 ans et 4 mois (88 ans et 6 mois pour les femmes et 85 ans pour les hommes), soit neuf mois de plus qu'en 2011. L'âge à la sortie est plus tardif en EHPAD que dans les autres types de logements, l'EHPAD étant souvent le dernier lieu d'hébergement de la personne âgée. En moyenne, les résidents sortis en 2015 ont passé deux ans et demi dans l'établissement. La moitié des sortants y ont toutefois passé moins d'un an et deux mois (tableau 3).

Les femmes restent plus longtemps que les hommes en établissement. Tandis que les hommes sortis en 2015 sont restés en moyenne deux ans, la durée de séjour moyenne des femmes atteint deux ans et

neuf mois. Les durées de séjour sont par ailleurs plus longues en logement-foyer qu'en EHPAD. À l'inverse, les séjours en USLD sont nettement plus courts : la moitié des personnes sorties d'USLD sont restées moins de six mois dans l'établissement.

Les personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2) sont celles qui restent le plus longtemps au sein d'un même établissement<sup>11</sup>. En moyenne, les personnes âgées classées en GIR 1 et 2, sorties en 2015, sont restées deux ans et dix mois dans l'établissement. Les personnes les plus autonomes y ont séjourné un an et trois mois. Les motifs de sortie, et notamment les destinations, influent sur la durée de séjour (tableau K). En 2015, les personnes décédées au cours de leur séjour en établissement sont restées en moyenne trois ans et deux mois dans l'établissement, soit un an de plus que celles ayant quitté l'établissement pour se diriger vers une autre structure pour personnes âgées. Les retours à domicile surviennent à l'issue de séjours nettement plus courts : en moyenne cinq mois après l'entrée en établissement.

#### Deux sorties sur trois correspondent à un décès

Deux tiers des sorties définitives sont causées par le décès de la per-

sonne accueillie ; dans 75 % des cas, ce dernier survient dans l'établissement (tableau L). En USLD, structures accueillant le public le plus dépendant, les décès représentent 80 % des sorties de l'établissement. En EHPAD, sur les 223 000 sorties enregistrées en 2015 – tous modes d'hébergement confondus (permanent ou temporaire) –, 68 % correspondent à des décès<sup>12</sup>. Les autres sorties correspondent à des transferts vers un autre établissement, ou bien à un retour vers le domicile personnel ou celui d'un proche.

En 2015, les personnes décédées en établissement avaient en moyenne 88 ans et 6 mois, contre 88 ans en 2011. L'écart entre l'âge au décès des femmes et des hommes s'amointrit progressivement (42 mois d'écart en 2015 contre 45 mois en 2011).

#### Plus de la moitié des résidents sortis s'orientent vers un autre établissement

Plus d'un quart des fins de séjours correspondent à des sorties décidées à l'initiative du résident. Lorsque les résidents quittent l'établissement pour un motif autre que le décès, c'est, dans la majorité des cas, pour se diriger vers un autre établissement médico-social ou sanitaire (51 %) ou rejoindre leur domicile ou celui d'un proche (46 %) (tableau M). Les durées de séjour des personnes regagnant leur domicile ou celui d'un proche sont plus courtes (cinq mois) que celles qui s'orientent vers un service sanitaire d'un établissement de santé (un an et trois mois) ou vers un autre établissement d'hébergement (deux ans et un mois).

En logement-foyer, où les décès sont moins fréquents, près de la moitié des sorties sont des départs volontaires : seules 12 % des sorties sont dues à la résiliation du contrat de séjour décidée par l'établissement en raison de l'inadaptation de l'état de santé de la personne aux possibilités d'accueil. Du reste, 60 % des résidents de logement-foyer quittant leur établissement pour un motif autre que le décès s'orientent vers un EHPAD.

•••  
**11.** Dans l'enquête EHPA, le GIR est connu uniquement au moment de l'enquête c'est-à-dire, pour les personnes sorties en 2015, au moment de leur sortie de l'établissement. Néanmoins, le GIR a bien sûr pu évoluer au cours du séjour dans l'établissement.

**12.** Les données présentées ici ne sont pas comparables avec celles du Dossier de la DREES n°15 (mai 2017), le champ de l'étude étant ici plus large (inclusion des personnes en hébergement temporaire, des « autres motifs de sortie », etc.) et les variables prises en compte n'étant pas identiques.

TABLEAU 3

Nombre et durée de séjours des résidents sortis en 2015, selon la catégorie d'établissement

Catégorie d'établissement et statut juridique	Nombre de sorties définitives	Femmes	Hommes	Ensemble			
		Moyenne	Moyenne	Moyenne	Quartile inférieur	Médiane	Quartile supérieur
<b>EHPAD</b>	<b>223 380</b>	<b>2 ans et 9 mois</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans et 5 mois</b>	<b>2 mois</b>	<b>1 an et 2 mois</b>	<b>3 ans et 7 mois</b>
EHPAD privés à but lucratif	57 790	2 ans et 1 mois	1 an et 4 mois	1 an et 10 mois	1 mois	7 mois	2 ans et 7 mois
EHPAD privés à but non lucratif	59 930	2 ans et 11 mois	2 ans et 0 mois	2 ans et 8 mois	2 mois	1 an et 4 mois	3 ans et 11 mois
EHPAD publics hospitaliers	48 760	2 ans et 8 mois	2 ans et 1 mois	2 ans et 5 mois	2 mois	1 an et 2 mois	3 ans et 8 mois
EHPAD publics non hospitaliers	56 900	3 ans et 1 mois	2 ans et 4 mois	2 ans et 10 mois	3 mois	1 an et 7 mois	4 ans et 3 mois
<b>Logements-foyers</b>	<b>17 930</b>	<b>5 ans et 1 mois</b>	<b>4 ans</b>	<b>4 ans et 9 mois</b>	<b>1 an et 1 mois</b>	<b>3 ans et 4 mois</b>	<b>7 ans et 2 mois</b>
<b>EHPA</b>	<b>4 120</b>	<b>1 an et 8 mois</b>	<b>1 an et 8 mois</b>	<b>1 an et 8 mois</b>	<b>1 mois</b>	<b>3 mois</b>	<b>2 ans et 2 mois</b>
<b>USLD<sup>1</sup></b>	<b>20 060</b>	<b>1 an et 10 mois</b>	<b>1 an et 3 mois</b>	<b>1 an et 7 mois</b>	<b>2 mois</b>	<b>6 mois</b>	<b>2 ans et 1 mois</b>
<b>Ensemble</b>	<b>265 490</b>	<b>2 ans et 9 mois</b>	<b>2 ans</b>	<b>2 ans et 6 mois</b>	<b>2 mois</b>	<b>1 an et 2 mois</b>	<b>3 ans et 8 mois</b>

1. Établissements de soins longue durée et hôpitaux ayant une activité de soins de longue durée.

**Lecture** • Au cours de l'année 2015, 223 380 résidents ont quitté un EHPAD. Ils étaient restés en moyenne deux ans et cinq mois dans ce dernier ; un quart sont restés moins de deux mois, un autre quart plus de trois ans et sept mois.

**Champ** • France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour. Résidents ayant quitté l'établissement en 2015.

**Source** • DREES, enquête EHPA 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **Bonnet C., Cambois E., Cases C. & Gaymu J.**, 2011, « La dépendance : aujourd'hui l'affaire des femmes, demain davantage celle des hommes ? », *Population et sociétés*, INED, n° 483.
- **Bouvier G., Lincot L., Rebiscoul C.**, 2011, « Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial », *France, portrait social-2011*, INSEE Références, INSEE
- **Fizzala A.**, 2017, « Les durées de séjour en EHPAD - Une analyse à partir de l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2011 », *Les Dossiers de la DREES*, DREES, n° 15, mai.
- INSEE, Recensement de la population, Base Couples, familles, ménages, 2013.
- **Makdessi Y., Pradines N.**, 2016, « En EHPAD, les résidents les plus dépendants souffrent davantage de pathologies aiguës », *Études et résultats*, DREES, n° 989, décembre.
- **Marquier R.**, 2013, « Vivre en établissement d'hébergement pour personnes âgées à la fin des années 2000 », *Dossiers Solidarité Santé*, DREES, n° 47, octobre.
- **Ramos-Gorand M., Volant S.**, 2014, « Accessibilité et accès aux établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et résultats*, DREES, n° 891, septembre.
- **Volant S.**, 2014, « 693 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et résultats*, DREES, n° 899, décembre.
- **Volant S.**, 2014, « L'offre en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2011 », *Études et résultats*, DREES, n° 877, février.
- Les données complémentaires associées à cet *Études et résultats* sont disponibles sur le site Internet Data.Drees : [www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr), rubrique Établissements de santé, sociaux et médico-sociaux, enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).
- Pour en savoir plus sur l'enquête EHPA : <http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/etablissements-de-sante-sociaux-et-medico-sociaux/article/l-enquete-aupres-des-etablissements-d-hebergement-pour-personnes-agees-ehpa>

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur

[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution

[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication** : Jean-Louis Lhéritier

**Responsable d'édition** : Souphaphone Douangdara

**Secrétaires de rédaction** : Sabine Boulanger et Fabienne Brifault

**Composition et mise en pages** : T. B.

**Conception graphique** : Julie Hiet et Philippe Brulin

**Imprimeur** : Imprimerie centrale de Lens

**Pour toute information** : [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384